



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la
région Occitanie

A retenir

- MILDIOU** La pression est encore moyenne, mais la pousse est très active et la floraison est complète. Restez vigilants à l'annonce de toute nouvelle pluie.
- OÏDIUM** La période de sensibilité maximale est atteinte pour l'ensemble des parcelles (floraison). Surveillez vos parcelles.
- BOTRYTIS** Le stade chute des capuchons est le stade de réceptivité maximal pour les spores de botrytis
- THRIPS** Les thrips sont observés régulièrement avec la remontée des températures. Surveillez vos parcelles en pratiquant des battages.

Annexe : Message réglementaire Flavescence dorée 2017

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez les bonnes pratiques phytosanitaires

1. Les traitements insecticides et/ou acaricides sont interdits, sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs, pendant les périodes de floraison et de production d'exsudats.
2. Par **dérogation**, certains insecticides et acaricides peuvent être utilisés, **en dehors de la présence des abeilles**, s'ils ont fait l'objet d'une évaluation adaptée ayant conclu à un risque acceptable. Leur autorisation comporte alors une mention spécifique "emploi autorisé durant la floraison et/ou au cours des périodes de production d'exsudats, **en dehors de la présence des abeilles**".
3. Il ne faut **appliquer un traitement sur les cultures que si nécessaire** et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage de la spécialité commerciale autorisée.
4. **Afin d'assurer la pollinisation des cultures**, de nombreuses ruches sont en place dans ou à proximité des parcelles en fleurs. Il faut **veiller à informer le voisinage de la présence de ruches**. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines, peuvent avoir un effet toxique pour les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Il faut **éviter toute dérive** lors des traitements phytosanitaires.

MÉTÉO

Prévisions du 31 mai au 7 juin 2017

	Mer 31	Jeu 1 ^{er}	Ven 2	Sam 3	Dim 4	Lun 5	Mar 6
Températures	14 24	14 27	15 29	16 26	15 25	15 23	13 22
Tendances							

PHÉNOLOGIE

Stades Baggiolini (0 à	19	23	25
Stade BBCH (0 à 100)	61	65	69
Descriptif des stades	Début floraison	Pleine Floraison	Fin Floraison
Variétés précoces			
Variétés tardives			

* Variétés à débourrement précoce : Chasselas, Danlas, Centennial Seedless.

** Variétés à débourrement tardif : Muscat de Hambourg, Ribol, Alphonse Lavallée, Italia, Belair, Exalta

Directeur de publication :

Denis CARETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET TOLOSAN CX
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :
Syndicat du Chasselas de
Moissac, CEFEL, Chambre
d'agriculture du Tarn-et-
Garonne, Qualisol, Chambre
régionale d'Agriculture
d'Occitanie, DRAAF
Occitanie

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère
chargé de l'agriculture, avec
l'appui financier de l'Agence
Française pour la Biodiversité,
par les crédits issus de la
redevance pour pollutions
diffuses attribués au finance-
ment du plan Ecophyto.



MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• Données de la modélisation

- × **Potentiel Système** : Calcul à partir des données radar : Auty, Cordes, Cuq, Labarthe, Larrazet, Mas Grenier, Monclar, Puy Larroque, Sérignac, St Loup.

Situation J-7 à J : Suite aux cumuls hétérogènes enregistrés lundi 22 mai, la pression exercée par le mildiou évolue différemment selon les secteurs. Elle est en hausse sur le secteur de Cazes Mondenard alors qu'elle est en baisse sur le secteur de Moissac. La pression est à ce jour, toujours faible sur le secteur de Moissac, elle est désormais moyenne sur le secteur de Cazes Mondenard.

D'après le modèle, les pluies n'ont pas été suffisantes pour engendrer des contamination de masse. Les symptômes issus des contaminations du 10 au 12 mai devraient être visibles.

Simulation J à J+10 : Les cumuls de pluies du début de semaine vont conditionner l'évolution de la pression. La pression devrait augmenter sur la majorité des secteurs et quel que soit le scénario de pluie.

Les cumuls nécessaires à la modélisation de nouvelles contaminations de masse restent globalement faibles sur la majorité des secteurs : 3 mm suffisent toujours à engendrer de nouvelles contaminations de masse et à chaque pluie.

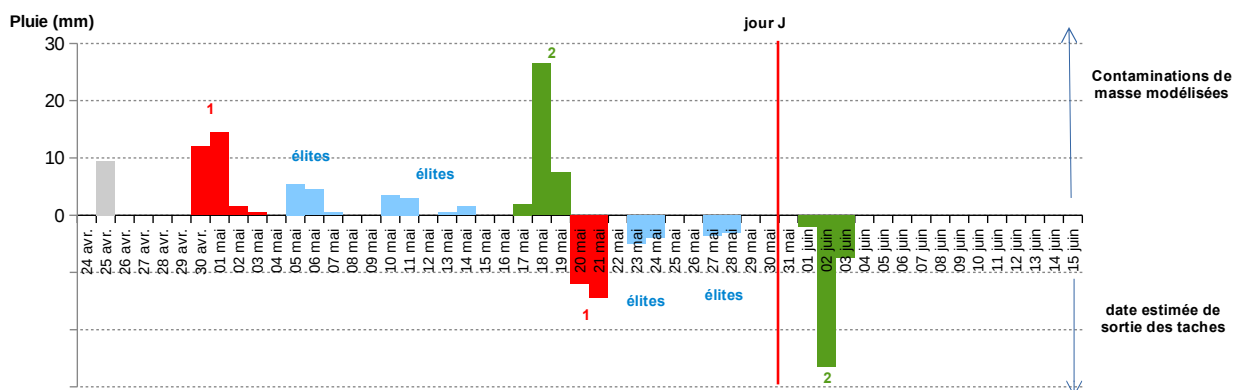
Sur les secteurs où le risque est plus faible comme Moissac : il faudrait 20-25 mm pour engendrer des contaminations de masse.

Les symptômes issus des contaminations du 18 mai devraient être visibles autour du 1^{er} juin et ceux issus des contaminations du 22 mai devraient être visibles autour du 4 juin

- **Situation dans les parcelles** : Pas encore de taches observées ni signalées dans l'aire d'appellation à ce jour, même sur témoin non traité (CEFEL).

Évaluation du risque : La semaine s'annonce perturbée. Ces pluies répétées augmentent le risque d'attaque par le champignon. Toute nouvelle pluie serait contaminante. Par ailleurs, les conditions météo chaudes de la semaine en cours pourraient être favorables à l'expression des symptômes des contaminations précédentes.

Mildiou : Synthèse des épisodes contaminants – Calculs au 29/05/2017 pour la zone Moissac



Synthèse réalisée à partir des données de la modélisation et des suivis de parcelles du réseau de surveillance :

Les données de la modélisation permettent d'identifier les pluies contaminantes et les suivis en parcelles confirment les dates de sorties de taches.

La contamination de masse et la sortie des taches correspondante sont identifiées par une couleur et un numéro identiques
La hauteur des histogrammes est proportionnelle à la hauteur de la pluie contaminante
numéros encadrés = sortie de taches confirmées par les observations sur le réseau de surveillance

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

- **Données de la modélisation** (Potentiel Système - Modèle en cours d'expérimentation, données à titre indicatif)

La pression exercée par le black-rot poursuit sa hausse sur toute la zone. Des contaminations ont été modélisées le 22 mai.

Le risque de contamination par le black rot devrait augmenter mais restera à un niveau moyen. Des contaminations sont toujours modélisées dès que des pluies d'au moins 3 mm surviennent.

- **Situation dans les parcelles** : Pas de nouvelles taches observées.

Évaluation du risque : Les conditions annoncées de cette semaine sont favorables aux contaminations et les grappes entrent dans une phase de grande sensibilité (de la floraison à la nouaison). Restez vigilants.

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

- **Données de la modélisation** (Potentiel Système - Modèle en cours d'expérimentation, données à titre indicatif)

L'évolution de la pression exercée par l'oïdium devient hétérogène : elle est en hausse sur le secteur de Moissac et en baisse sur les autres secteurs. Cependant, elle reste à ce jour moyenne sur l'ensemble des secteurs. Une période de contamination possible a débuté la semaine dernière sur la zone d'appellation.

Une période de contamination possible pourrait démarrer dès qu'une pluie (au moins 3 mm) survient.

- **Situation dans les parcelles** : Pas de symptômes observés à ce jour.

Évaluation du risque : Des périodes de contaminations pourraient démarrer avec l'enchaînement de pluies. La période de sensibilité maximale qui encadre la floraison est en cours. Restez vigilants.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

- **Éléments de biologie**

Les grappes peuvent être contaminées par le champignon dès la floraison. Celui-ci peut pénétrer à l'intérieur des jeunes grappes à la faveur des blessures faites par la chute des capuchons floraux. A ce moment là, le champignon peut rester latent jusqu'à la véraison, stade auquel les baies deviennent réceptives.

Le développement du champignon est dépendant de nombreux facteurs :

- de la sensibilité variétale ;
- de la climatologie de la campagne ;
- du déroulement de la floraison. Les capuchons floraux et autres débris végétaux peuvent, par exemple, être colonisés par le champignon et rester emprisonnés dans la grappe. Ils pourront alors être à l'origine d'une attaque ultérieure sur les baies ;
- de la prophylaxie mise en œuvre sur les parcelles

Mesures prophylactiques : Elles sont de plusieurs ordres :

- maîtrise de la vigueur,
- aération des grappes et création d'un microclimat défavorable au champignon : le palissage des sarments, notamment, permet une meilleure aération des grappes et limite le développement du botrytis, limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

Évaluation du risque : Le risque botrytis quiescent (spores de botrytis qui pénètrent dans le jeune grain et qui reste présent jusqu'à la récolte) est fort à la période de chute des capuchons floraux.

Surveillez l'évolution de la phénologie car le stade chute des capuchons est imminent sur une partie des situations.

THRIPS (*Drepanothrips reuteri*)

- **Situation dans les parcelles** : Les battages en parcelles se poursuivent avec beaucoup d'attention de la part des producteurs . L'identification des espèces est en cours et confirme la présence, parmi d'autres espèces, de *Drepanothrips reuteri* (le plus agressif sur la vigne).

Évaluation du risque : La vigne est en plein au stade sensible (Floraison jusqu'à nouaison). Maintenez une surveillance assidue des populations par battages.

A noter la présence des abeilles et auxiliaires en grand nombre en cette période de floraison. Ne négligez pas l'influence néfaste des interventions phytosanitaires sur ces populations.

Seuil de nuisibilité (printemps) : 2 larves par battage

Le battage doit se réaliser sur une surface blanche rigide. Battre plusieurs fois les grappes et/ou les pousses terminales et attendre quelques secondes. Observez le déplacement des thrips qui sont de couleur noire pour les adultes et jaune orangé pour les larves avec une taille de 1mm



Thrips- Technique de battage des grappes – Photo Syndicat AOP Chasselas



Thrips adulte (à gauche) et larve (à droite)

COCHENILLES LECANINES (*Parthenolecanium corni*)

• Situation dans les parcelles

La présence des cochenilles croît depuis quelques années notamment avec la diffusion de variétés vigoureuses. Et les populations sont ponctuellement importantes. Dans ces situations de forte colonisation, on note une présence de nombreux boucliers sur le départ des flèches.

Les œufs sont désormais visibles sous les boucliers. Mais on ne note aucun début de migration pour l'instant.

Évaluation du risque : La période de sensibilité du ravageur (essaimage) n'est pas encore atteinte.

C'est la période de ponte qui est en cours. A ce stade, les œufs sont protégés par les boucliers des cochenilles. Il est donc inutile d'intervenir à cette période. Il faut surveiller l'évolution des stades et identifier le début de la période d'essaimage qui verra les jeunes larves sortir des boucliers pour migrer vers la végétation.

Le prochain BSV Raisin de table paraîtra le mercredi 7 Juin 2017

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière raisin de table du Syndicat du Chasselas de Moissac et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'agriculture du Tam-et-Garonne, le CEFEL, Qualisol et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



**LA DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
DE LA REGION OCCITANIE**

COMMUNIQUE

**MISE EN ŒUVRE DES MESURES DE LUTTE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE
LA FLAVESCENCE DOREE DE LA VIGNE**

La flavescence dorée de la vigne est une maladie incurable qui provoque, à terme, la mort des ceps contaminés. La cicadelle de la flavescence dorée, *scaphoïdeus titanus*, est l'insecte vecteur de cette maladie.

Le défaut de maîtrise des populations de cet insecte au vignoble conduit à des pullulations responsables de l'explosion de la maladie.

Le présent communiqué indique par département, la stratégie et les dates de mise en œuvre de ces traitements en fonction de l'état de contamination observé lors des campagnes de prospection et de surveillance conduites en 2016.

L'application de ces mesures est indispensable et obligatoire !

Pour les communes à 3 applications (3 Trait.), ce 1^{er} traitement doit être renouvelé 15 jours après la première application. La date de la 3^{ème} application sera communiquée ultérieurement.

Pour les communes en aménagement de la lutte insecticide (Amen.), la première ou la deuxième application peuvent être rendus facultatifs. Rapprochez vous du groupement de défense contre les organismes nuisibles de votre commune pour connaître les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

Pour les communes à 1 application (1 Trait.), cette application sera unique.

Sous certaines conditions strictes, des modalités particulières d'application sont possibles pour mettre en œuvre une lutte conjointe contre plusieurs ravageurs (tordeuses notamment), pour utiliser au mieux certaines spécialités ou optimiser les traitements en agriculture biologique. Reportez-vous au tableau « modalités d'application des traitements obligatoires contre la cicadelle de la flavescence dorée » pour connaître ces dispositions et leurs conditions d'application.

Utilisez impérativement des spécialités commerciales ayant l'autorisation de mise sur le marché pour l'usage cicadelles de la flavescence dorée.

Protection des abeilles et de l'environnement :

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'utiliser un insecticide, même portant la mention abeille, lorsqu'il existe des plantes mellifères en fleur visitées par les abeilles dans la parcelle.

Dans tous les cas, il faut éviter les dérives des insecticides dans l'environnement des parcelles.

DIRECTION REGIONALE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
OCCITANIE

**MISE EN ŒUVRE DU 1er TRAITEMENT OBLIGATOIRE CONTRE L'INSECTE VECTEUR DE LA FLAVESCENCE DOREE
ANNEE 2017 - DEPARTEMENT DU TARN ET GARONNE**

Page 1

Commune	Classem.	Date 1er traitement
ALBEFEUILLE-LAGARDE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ALBIAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ANGEVILLE	Surveil.	
ASQUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUCAMVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUTERIVE	Surveil.	
AUTY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
AUVILLAR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BALIGNAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BARDIGUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BARRY-D'ISLEMADE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUMONT-DE-LOMAGNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BEAUPUY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BELBEZE-EN-LOMAGNE	Surveil.	
BELVEZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BESSENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BIOULE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOUDOU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOUILLAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOULOC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOURG-DE-VISA	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BOURRET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BRASSAC	Surveil.	
BRESSOLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
BRUNIQUEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAMPSAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CANALS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTANET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELFERRUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELMAYRAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELSAGRAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTELSARRASIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CASTERA-BOUZET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAUMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAUSSADE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAYLUS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAYRAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAYRIECH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAZALS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CAZES-MONDENARD	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COMBEROUGER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CORBARIEU	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CORDES-TOLOSANNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
COUTURES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
CUMONT	Surveil.	
DIEUPONTALE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DONZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DUNES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
DURFORT-LACAPELETTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESCATALENS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESCAZEAUX	Surveil.	
ESPALAIS	Surveil.	
ESPARSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
ESPINAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FABAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FAJOLLES	Surveil.	
FAUDOAS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FAUROUX	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FENEYROLS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
FINHAN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GARGANVILLAR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Commune	Classem.	Date 1er traitement
GARIES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GASQUES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GENEBRIERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GENSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GIMAT	Surveil.	
GINALS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GLATENS	Surveil.	
GOAS	Surveil.	
GOLFECH	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GOUDOURVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRAMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
GRISOLLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LA SALVETAT-BELMONTET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LA VILLE-DIEU-DU-TEMPLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABARTHE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-DE-PENNE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-DU-TEMPLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABASTIDE-SAINT-PIERRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LABOURGADE	Surveil.	
LACAPELLE-LIVRON	Surveil.	
LACHAPELLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LACOUR	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LACOURT-SAINT-PIERRE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAFITTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAFRANCAISE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAGUEPIE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMAGISTERE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMOTHE-CAPDEVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAMOTHE-CUMONT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAPENCHE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LARRAZET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAUZERTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAVAURETTE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LAVIT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LE CAUSE	Surveil.	
LE PIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LEOJAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LES BARTHES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
L'HONOR-DE-COS	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LIZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
LOZE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MALAUSE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MANSONVILLE	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MARIGNAC	Surveil.	
MARSAC	Surveil.	
MAS-GRENIER	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAUBEC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MAUMUSSON	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MEAUZAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MERLES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIRABEL	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MIRAMONT-DE-QUERCY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOISSAC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MOLIERES	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONBEQUI	Surveil.	
MONCLAR-DE-QUERCY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAGUDET	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAIGU-DE-QUERCY	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTAIN	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTALZAT	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17
MONTASTRUC	2Trai. +1	du 08/06 au 21/06/17

Surveil.: Surveillance renforcée du vignoble.
3 Trait.: 3 applications insecticides obligatoires
2Trai. +1: 3ème application selon observations
1 Trait.: 1 application insecticide obligatoire
Aménag.: Aménagement de la lutte . Voir GDON.

